

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

**Extrait du registre
des Décisions
du Maire**

DECISION DU MAIRE N° 2026-01

5 – INSTITUTIONS & VIE POLITIQUE
5.8 – Décision d'ester en justice

Le Maire,

VU, Le Code Général des Collectivités Locales,

VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

VU, La requête en Appel de M. Pascal LEVAVASSEUR,

CONSIDERANT QU'il convient de défendre la commune dans ce dossier,

CONSIDERANT QUE le cabinet JURIADIS Avocats a défendu la commune auprès du Tribunal Administratif de Caen et connaît le dossier,

DECIDE

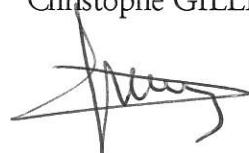
Article 1er :

de signer la convention d'honoraires avec JURIADIS Avocats pour défendre la commune dans le dossier l'opposant à M. Pascal LEVAVASSEUR à la Cour Administrative d'Appel de Nantes ;

Article 2 :

que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal commune de l'exercice 2026, en dépenses de fonctionnement.

Fait à Saint-Germain/Ay,
Le 28 janvier 2026,
Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le (cf. visa du contrôle de légalité) ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.